

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
Reçu en préfecture le 02/03/2023  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20230228-DELIB012023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 01/2023**  
**SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 5 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 06 Février 2023	Le mardi vingt huit février deux mille vingt trois à dix-neuf heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor,</li><li>- Florence ANDRZEJEWSKI, Commune de Le Thor,</li><li>- Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion,</li><li>- Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds,</li><li>- Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds</li></ul> <p>Pouvoir : Marc VALERO, membre Commune de Robion donne pouvoir à Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion</p>
Etaient absents excusés :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elisabeth Amoros, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire</li><li>- Marielle FABRE, Conseillère Départementale</li></ul>
Invités à titre consultatif :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Jean-François CASAURANG, Directeur Pédagogique</li><li>- Orlane MAUCOLOTT, Directrice Administrative</li></ul>

**Rapport d'Orientation Budgétaire 2023**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 s'organise autour des directions suivantes :

I- Fonctionnement de l'école année scolaire 2022-2023

II- Bilan comptable du syndicat année 2022

III- Principales orientations pour 2023

A/ Fonctionnement  
B/ Investissement

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

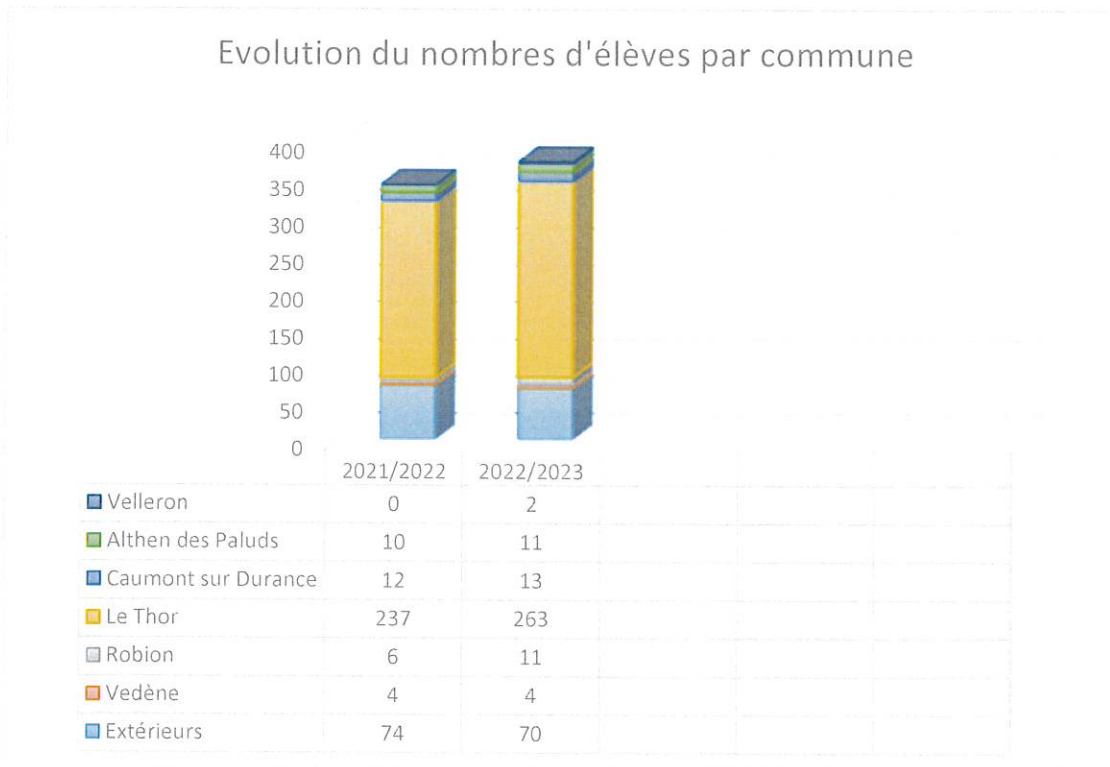
Reçu en préfecture le 02/03/2023

Affiché le

ID : 084-258402528-20230228-DELIB012023-DE

**I - Fonctionnement de l'école année scolaire 2022-2023**

**STATISTIQUES DU NOMBRE D'ELEVES INSCRITS A L'ECOE  
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE LE THOR**



Cours individuels Musique	2021/2022	2022/2023	Ecart
Clarinette- Flûte à bec-saxophone	25	23	-2
Flûte traversière	6	11	+5
Guitare classique et moderne	55	57	+2
Harpe	9	8	-1
Percussions	18	19	+1
Percussions 2	5	8	+3
Piano	52	60	+8
Trompette - Cornet - tuba	9	7	-2
Violon	7	8	+1
Chant	8	10	+2
Eveil musical	28	30	+2
Jardin musical	9	17	+8

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
Reçu en préfecture le 02/03/2023  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20230228-DELIB012023-DE

<b>Total cours individuels Musique</b>	<b>231</b>	<b>258</b>	<b>+27</b>
Cours individuels Danse	2021/2022	2022/2023	Ecart
Danse Jazz	10	22	+12
Danse Classique	16	22	+6
Danse Classique et Jazz	9	17	+8
Handi-danse	44	40	-4
Eveil – Initiation Danse	30	44	+14
<b>Total cours individuels Danse</b>	<b>109</b>	<b>145</b>	<b>+36</b>

Cours collectifs	2021/2022	2022/2023	Ecart
Ensemble à cordes	0	0	0
ensemble guitares	13	7	-6
ensemble percussions	7	6	-1
orchestre d'harmonie adultes	15	15	0
Musiques actuelles	17	25	+8
Projet Départemental chorale enfants	15	19	+4
orchestre d'harmonie juniors	10	9	-1
harmonie départementale	29	41	+12
ensemble harpes	9	8	-1
M. A. O	3	8	+5
ensemble trompettes	0	0	0
<b>Total cours collectifs</b>	<b>118</b>	<b>138</b>	<b>+20</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>458</b>	<b>541</b>	<b>+83</b>
----------------------	------------	------------	------------

**La dynamique générale de l'école est de +18%**

La structure compte à ce jour 18 agents dont :

3 titulaires à temps complet (2 Assistants enseignement artistique et 1 administratif)

7 titulaires à temps non complet (5 Assistants enseignements artistique, 1 administratif et 1 technique)

8 contractuels à temps non complet (dont 1 en CDI – 4 CDD de 3 ans et 3 CDD de 1 an)

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
Reçu en préfecture le 02/03/2023  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20230228-DELIB012023-DE

**II – Bilan comptable du Syndicat année 2022**

*A ce jour, dans l'attente du compte de gestion définitif, les résultats d'exécution sont les suivants :*

**Section de fonctionnement 2022**

Total des recettes nettes 2022 réalisées	383.897,56 €
Total des dépenses nettes 2022 réalisées	366.962,50 €
	-----
Résultat de l'exercice 2022	16.935,01 €
Pour mémoire report de la section fonctionnement	+ 161.793,72 €
<b>Total Excédent Fonctionnement</b>	<b>178.728,78 €</b>

**Section d'investissement 2022**

Total des recettes nettes 2022 réalisées	10.182,52 €
Total des dépenses nettes 2022 réalisées	1.929,59 €
	-----
Résultat exercice 2022	+ 8 252,93 €
Pour mémoire report de la section investissement	+ 12.610,80 €
<b>Total Excédent Investissement</b>	<b>20.863,73 €</b>

Il a été réalisé en recettes de fonctionnement + 39 128 € que le montant prévu au BP 2022.  
Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat du rideau de la salle de danse pour les Handi-danse, d'un onduleur et disque dur externe pour l'ordinateur principal.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

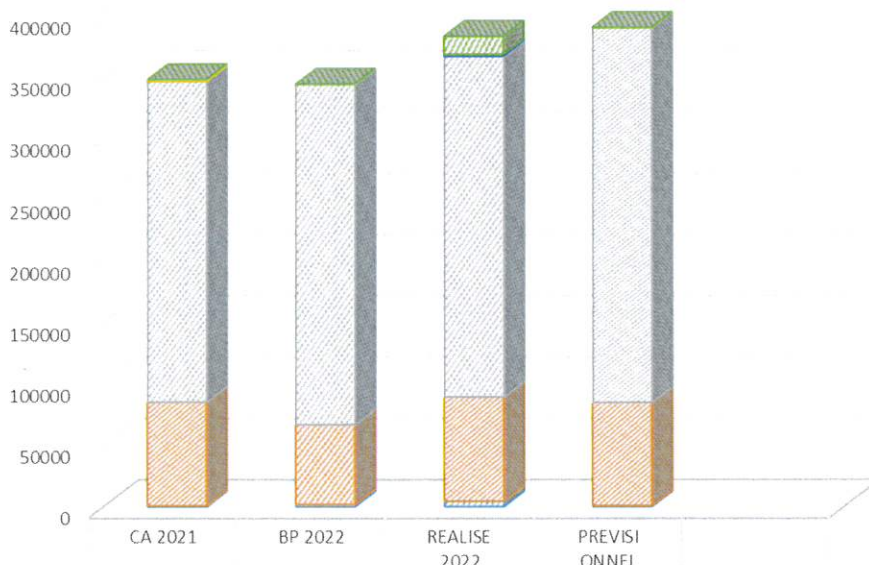
-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
Reçu en préfecture le 02/03/2023  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20230228-DELIB012023-DE

**III - Principales orientations pour 2023**

**A/ FONCTIONNEMENT**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
EVOLUTIONS DES CHAPITRES BUDGETAIRES**



7718 Autres produits exceptionnels	0	0	14697	0
6459 Remboursement sur charges inflation	0	0	1800	0
758 et 7588 Produits divers de gestion courante	1051	0	2	10
7473 et 74741 Participations statutaires	262029	277769	277769	306014
7062 Cotisations régie	84513	65000	84886	84000
6419 Remboursement sur rémunération	888	2000	4744	1000

Les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse pour 2023 suite à l'augmentation du nombre d'élèves inscrits. En 2022 nous avons sous-estimé les recettes ne connaissant pas le contexte sanitaire. Celui-ci s'améliorant nous pouvons envisager le maintien des cotisations d'élèves.

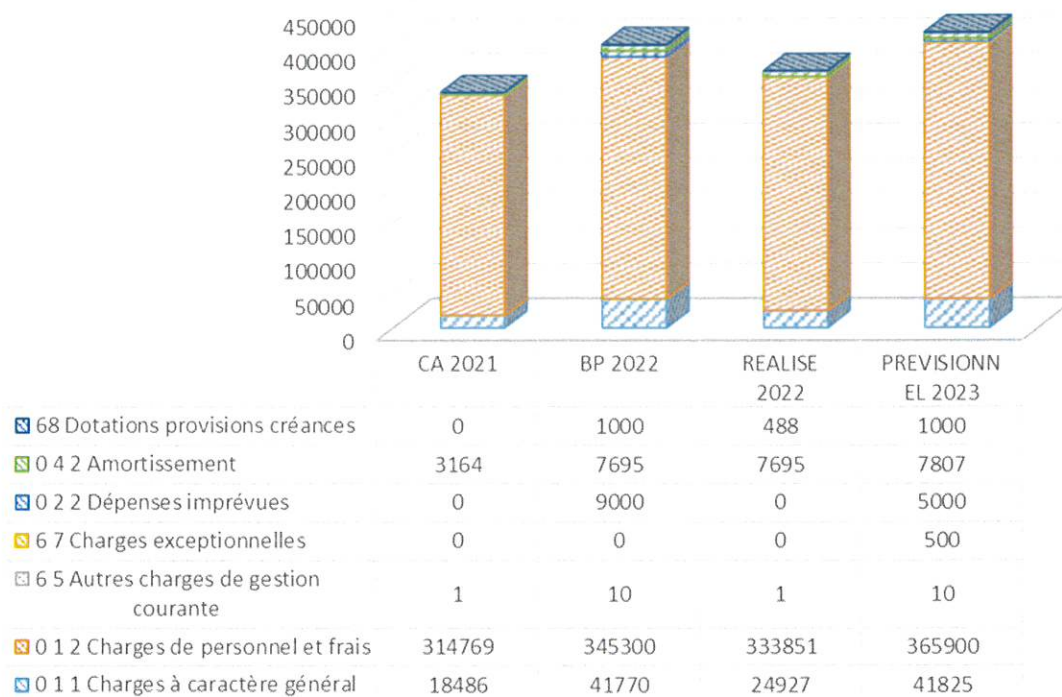
**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
Reçu en préfecture le 02/03/2023  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20230228-DELIB012023-DE

**DEPENSES FONCTIONNEMENT  
EVOLUTIONS DES CHAPITRES BUDGETAIRES**



En revanche les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 augmentent aux chapitres 011 et 012 de ces faits :

**Chapitre 011 :** Il y a lieu de prévoir le paiement des charges d'énergie et d'eau pour les années depuis 2021 à ce jour non reçues. Les dépenses des autres charges sont maintenues ou même revues à la baisse.

**Chapitre 012 :** Les charges de personnel augmentent suite à la revalorisation du point d'indice en juillet 2022, aux reclassements en mai et septembre 2022. Ces valeurs ont été comptabilisées pour toute l'année 2023 ainsi que l'augmentation du nombre des cours qui donne lieu à rémunération.

De plus la nomination en tant que stagiaire d'un enseignant de guitare en 2022 qui passe de la caisse de retraite IRCANTEC à la CNRAC. Pour cet agent il est réglementaire de prévoir la reprise de ses services antérieures qui lui feront changer d'échelon et cela est rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Nous avons toujours un agent en grave maladie, ne connaissant pas son statut qui lui sera attribué par le conseil médical du centre de gestion il y a lieu de prévoir cet agent à demi-traitement.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
Reçu en préfecture le 02/03/2023  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20230228-DELIB012023-DE

Un calcul des avancements d'échelon a été pris en compte pour 2023.

*A date sur l'exercice 2023, nous estimons que notre résultat sera en déficit d'environ 31 000 €. Les excédents cumulés des années précédentes nous permettent de passer cette année non déficitaire.*

**B/ INVESTISSEMENT**

Concernant l'investissement, il y a lieu de prévoir les dépenses de petit matériel de musique (xylophone, tambourins, lecteur CD, tabouret piano, cordes harpes, guitares junior, enceinte bluetooth) et un pack office pour l'ordinateur portable de l'accueil.

Le tout est estimé à environ 2200 €.

Les recettes d'investissement proviennent du solde d'exécution d'investissement reporté et des amortissements soit 28671 €.

**LE COMITE SYNDICAL**

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré,

DECIDE de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 portant sur le budget de l'école, avant le vote du budget primitif 2023.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Yves BAYON DE NOYER.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le [REDACTED]

Et publication ou notification  
du [REDACTED]

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84  
Siège social : Mairie du Thor